

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères

A Paris, le 27 juin 2019

Monsieur Didier Guillaume
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Ce sont, sur une grande partie de ces communes, la quasi-totalité des arboriculteurs et viticulteurs mais aussi les maraîchers et céréaliers qui ont été sinistrés, avec des pertes allant jusqu'à 100 % de leur production de l'année, notamment pour ceux qui n'ont pu, faute de moyens, investir dans des filets anti-grêle. Les serres maraîchères en plastique ou en verre ont été également fortement endommagées. Ce phénomène météorologique devient malheureusement de plus en plus fréquent, de force et d'intensité croissantes.

Aussi, les agriculteurs rencontrés sur ma circonscription m'ont unanimement fait part de la nécessité de la mise en place d'une véritable assurance récolte généralisée. En effet, aujourd'hui l'ensemble de la profession agricole n'est pas couvert par une assurance, car elle est non obligatoire et très coûteuse. Je sais qu'une réflexion est en cours au sein du gouvernement. Si le développement de l'assurance récolte est significatif pour les grandes cultures et la viticulture, il reste aujourd'hui insuffisant pour les autres productions. Nous devons avoir pour objectif de développer davantage la protection assurancielle dans l'ensemble des filières, pour les pertes de récolte, et la rendre accessible à tous, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Vous m'avez fait part de votre souhait de réunir rapidement le secteur bancaire et assurantiel, ainsi que les syndicats agricoles pour aboutir à une proposition de réforme de fond, qui servira pour la mise en œuvre de la future PAC. Je ne peux que soutenir et encourager cette démarche, et je serais heureuse d'y participer.

Une réforme de fond doit donc être engagée rapidement pour permettre aux agriculteurs de surmonter de tels épisodes météorologiques.

...//...

Mais aujourd'hui, devant l'étendue des dégâts et la violence inédite de ces intempéries, des mesures exceptionnelles et d'urgence doivent être prises. Parmi elles, nous vous demandons pour les communes citées ci-dessus la reconnaissance de calamités agricoles pour les dommages subis suite à l'orage de grêle du 15 juin 2019 pour permettre une indemnité des pertes de fonds (arbres fruitiers, vignes, etc.). Avec votre soutien, il serait bon d'étudier toutes les déductions (fiscalité, charges sociales à la MSA, etc.) qui pourront soulager la détresse de ces agriculteurs, dans le respect bien sûr de la législation sur les aides. Par exemple, les agriculteurs souhaitent un dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées par la grêle et un report de paiement des cotisations sociales.

Le cas des viticulteurs est un peu particulier et nécessiterait d'autres mesures, car leurs revenus sont différés par rapport à la récolte et donc sont irréguliers. Un mécanisme similaire à la déduction pour aléa (DPA) pourrait être mis en place pour faire face à cette situation.

Ces intempéries d'une ampleur inédite ont également des répercussions sur l'emploi. Si la possibilité de mettre un terme aux contrats saisonniers pour cas de force majeure a été donnée, cela ne prend pas en compte la situation des contrats OFFI saisonniers. Les agriculteurs employant des travailleurs avec de tels contrats m'ont fait part de leur souhait de pouvoir les décaler dans le temps, à une période de l'année où le travail reprendra. Je m'en fais le relai et appuie leur demande.

Enfin, et vous le savez, le temps de traitement des subventions et des aides est trop long, il est incompatible avec la vie de l'exploitation et les échéances auxquelles font face les agriculteurs. Ainsi, les subventions pour la pose de filets anti-grêle posés en 2016 viennent tout juste d'être versées. Un délai plus court permettrait aux agriculteurs d'investir davantage dans des protections contre les intempéries.

Certaine de pouvoir compter sur votre investissement pour soutenir cette profession dramatiquement touchée, pour des mesures immédiates et pour des réformes de fond, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mireille Clapot

Mireille Clapot